SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

le 3 Novembre 2019,
Municipalité de St-Malachie

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL VOUS ENVOIE DES INFORMATONS IMPORTANTES

UN PROJET DÉJÀ SUBVENTIONNÉ À HAUTEUR DE 341, 457 $

LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE

Approuvez-vous le Règlement no 573-19 intitulé Règlement décrétant des travaux d'aménagement du parc de plein air de la Crapaudière comportant une dépense de 1 042 000 $, ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 25 ans ?

POURQUOI UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

- 2014 : Le conseil municipal achète la Montagne La Crapaudière
- 2017 : Le conseil approuve un projet de Parc de plein air et de développement résidentiel pour la montagne dont les revenus de la vente des terrains (environ 525 000 $) serviront à financer une partie du projet
- 2018 : Obtention d'une subvention de 341 457 $ permettant de financer 50 % des dépenses admissibles du Parc de plein air La Crapaudière
- 2019 : Pour obtenir la subvention, la municipalité doit procéder à un règlement d'emprunt, évalué à 1 042 000 $. Dès la fin des travaux, la subvention de 341 457 $ sera versée, **réduisant l'emprunt à 700 542 $**
- 2019 : Le 12 août, le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt no 573-19
- 2019: Le 5 septembre, le règlement d'emprunt fait l'objet d'une ouverture du registre. Résultat : le nombre de signatures (321) est supérieur au nombre minimal requis (173) signifiant que le règlement doit faire l'objet d'un référendum pour être approuvé
- 2019 : Le 9 septembre le conseil décrète la tenue d'un référendum pour

LE 3 NOVEMBRE 2019

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INVITE À VOTER **OUI** ☑
CE QUI SIGNIFIE

Se doter enfin d'un projet concret de développement et d'avenir pour notre municipalité

OUI ☑ Positionner notre village comme destination nature et touristique

OUI ☑ Attirer de nouveaux résidents avec les 26 terrains mis en vente

OUI ☑ Attirer des milliers de visiteurs au Parc et en retenir des centaines qui séjourneront au moins 1 nuit dans les petits chalets en location

OUI ☑ Permettre de nouvelles retombées économiques à St Malachie

OUI ☑ Développer le parc de la Crapaudière comme espace vert et unique répondant aux critères environnementaux

OUI ☑ DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ

- Réseaux de sentiers multifonctionnels
- Accès à la rivière et aire pique-nique
- Poste d'accueil incluant salle communautaire et stationnement
- Terrasse au sommet
- Garage – atelier de location
- Petits chalets en location (offrant revenus pour couvrir frais d'opération du Parc)

OUI ☑ DES ACTIVITÉS 4 SAISONS POUR TOUS

- Randonnée pédestre
- Vélo de montagne
- Pumptrack pour les jeunes
- Ski et snow hors piste
- Raquettes
- Fatbike
- Glissade
- Canot - kayak - pêche

Voter **OUI** ☑ , c'est profiter dès 2019 d'une subvention accordée (341 457 $) ainsi que des revenus potentiels de la vente des terrains (525 000 $) sur 10 ans, **pour financer 83 % d'un projet** de développement et d'avenir de 1 042 000 $

PARLONS CHIFFRES - COÛT ET FINANCEMENT

Dette d'emprunt restante à supporter à partir de 2021 — 700 542 $
Impact du remboursement à partir de 2021 pour les citoyens
- propriété de 100 000 $ - 27 $/an
- propriété de 150 000 $ - 42 $/an

Autres revenus potentiels pour rembourser l'emprunt entre 2021 -2031
1- vente d'au moins 10 terrains d'ici 2026 (10 X 21 000 $) — (210 000 $)

Dette d'emprunt restante à supporter à partir de 2026 — 490 542 $
Impact du remboursement à partir de 2026 pour les citoyens
- propriété de 100 000 $ - 17 $/an
- propriété de 150 000 $ - 25 $/an

2- vente des 15 terrains restants entre 2026 et 2031 — (315 000 $)

Dette d'emprunt restante à supporter à partir de 2031 — 175 542 $
Impact du remboursement à partir de 2031 pour les citoyens
- propriété de 100 000 $ - 8 $/an
- propriété de 150 000 $ - 12 $/an

3- Autres subventions à venir : (potentiel de 100 000 $ à 200 000 $)
deux démarches en cours, réponses attendues d'ici mars 2020

AVANT DE VOTER INFORMEZ-VOUS

Lors d'une séance d'information organisée par votre conseil municipal

- Jeudi le 24 octobre de 19h00-20h30,
  gymnase de l'école primaire

Sur la page d'accueil du site WEB de la municipalité www.st-malachie.qc.ca
lire les documents relatifs au projet du Parc de plein air La Crapaudière, cliquez sur le lien
www.lacrapaudiere.com du projet domiciliaire et suivre la page Facebook.

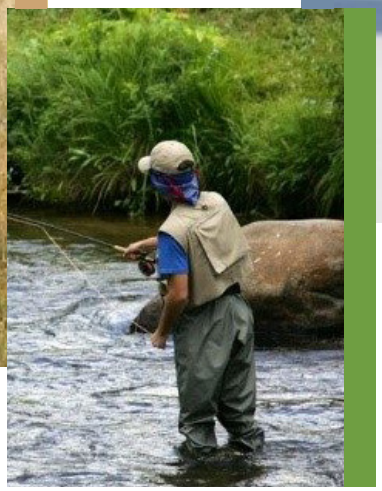

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE MUNICIPALITÉ, VOTRE VOTE EST IMPORTANT LE 3 NOVEMBRE 2019. VOTONS OUI

« *La Montagne nous appartient, elle a beaucoup de richesse à nous apporter* »